

AVIS DE COURSE



TOUR DE CORSE / 15-18 OCT 2009

250 MILLES - SANS ESCALE ET SANS ASSISTANCE

Millésime 2008 : pour Nikimar, arrivé 1^{er} en temps-réel, le speedo indique plusieurs runs à plus de 24 nœuds aux environs de la Giraglia. Une heure après c'est la pétrole au large de Bastia. Sans même parler du venturi en plein passage du « champ de mines » des Lavezzi. Faut assumer ! A terre, on suit la course en direct sur internet. Mais vous, en 2009, vous ferez quoi ?

TOURISTES S'ABSTENIR

Pré-inscriptions déjà ouvertes www.tourdecorse.org - Places limitées



www.pilorgetphotos.com

1. AUTORITE ORGANISATRICE

Le Tour de Corse à la voile en équipage sans escale est organisé par le Yacht Club de Bonifacio (YCB) avec le soutien de l'Union Nationale pour la Course au Large (UNCL), le parrainage du Yacht Club de France (YCF), sous l'égide de la Fédération Française de Voile (FFV) et de la Ligue Corse de Voile (LCV).

2. PARCOURS

Le parcours est le tour de la Corse sans escale, en contournant l'Île selon le sens de rotation voté par les skippers la veille du départ.

3. REGLES

3.1 Le Tour de Corse à la voile en équipage et sans escale est régi par :

- Les Règles de Course à la Voile (RCV) ;
- Le présent avis de course et les instructions de course ;
- Les règles de jauge de l'International Rule Club (IRC) ;
- Les règles de jauge du Comité International de la Méditerranée (CIM), pour les yachts de tradition ;
- Les règles de classes pour les monotypes ;

mais aussi par :

- La Règlementation Internationale pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM).

4. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

4.1 – Le Tour de Corse à la voile en équipage est ouvert aux voiliers monocoques, d'une longueur de coque de 8 mètres minimum, équipés d'un moteur in-bord et d'une radio VHF marine fixe, répondant aux réglementations de construction pour la navigation « au large » et aux réglementations de sécurité pour une navigation « hauturière », dans la législation de leurs pavillons. Au minima, les voiliers devront disposer de l'équipement de sécurité conforme à la division 240 pour les navires de plaisance français effectuant une navigation hauturière au-delà de 6 miles d'un abri.

4.2 – L'autorité organisatrice se réserve le droit de refuser l'inscription, sans préavis ni justification, à un concurrent qu'elle estimerait dangereux, non expérimenté ou ne lui inspirant pas confiance.

4.3 – Le nombre minimum de membres d'équipage embarqués ne pourra être inférieur à 4, quelle que soit la taille du bateau.

4.4 – Les préinscriptions doivent parvenir au Yacht Club de Bonifacio, au plus tard, le 30 septembre de l'année en cours. Les confirmations d'inscriptions se feront à Bonifacio, les deux journées précédents le départ, de 09h00 à 18h00.

4.5 – Chaque concurrent est doté par l'organisation d'une balise de positionnement. Le nombre de ces balises étant limité, l'autorité organisatrice se réserve le droit de refuser des inscriptions sans préavis ni justification.

4.6 – Les frais d'inscription s'élèvent à 150 € par bateaux et 80 € par équipier embarqué. Les frais d'inscription seront acquittés à Bonifacio lors des formalités d'inscription, dans les deux journées précédents le départ.

4.7 – Les concurrents résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription une licence club de la FFV pour l'année en cours, portant le cachet médical et accompagnée d'une autorisation parentale pour les mineurs. À défaut de cachet médical sur la licence, les concurrents devront disposer d'un certificat médical d'aptitude à la pratique de la voile en compétition. Les concurrents étrangers non licenciés en France devront justifier de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF.

4.8 – Lors des formalités d'inscription à Bonifacio, chaque équipage devra fournir à l'autorité organisatrice le numéro d'un téléphone GSM qui pourra être appelé par le comité de course pour toute communication en relation avec le déroulement de celle-ci.

4.9 – Lors des formalités d'inscription, durant les deux journées précédant le départ, les concurrents devront présenter un certificat de jauge valable pour l'année en cours.

5. CLASSEMENTS ET CATEGORIES ADMISES

Plusieurs classements pourront être effectués. Le nombre minimum de concurrents inscrits pour constituer une catégorie ou classe est de 5.

5.1 – Catégorie Open : Catégorie ouverte à tous les voiliers admis, établi en temps réel pour tous les concurrents. Attribution du trophée « Yacht Club de Bonifacio » au premier.

5.2 – Catégorie IRC : Catégorie ouverte à tous voiliers admis, possédant un certificat de jauge IRC de l'année en cours. En fonction du nombre de concurrents, cette catégorie pourra être scindée en plusieurs classes. Le classement sera fait en temps compensé et en temps sur temps. Attribution du trophée « *Union Nationale pour la Course au Large* » au premier.

5.3 – Catégorie monotype : Si le nombre de voiliers monotypes inscrits est suffisant, une ou plusieurs classes peuvent être constituées avec classements. Dans le cas contraire, cette catégorie sera incluse dans la catégorie IRC. Attribution de trophées « *Monotypes* » aux premiers.

5.4 – Catégorie CIM : Si le nombre d'inscrits est suffisant cette catégorie est ouverte aux voiliers possédant un certificat CIM de l'année en cours. Dans le cas contraire, cette catégorie sera incluse dans la catégorie IRC. Attribution du trophée « *Tradition* » au premier.

5.5 – Catégorie constructeur : Catégorie ouverte à tous les voiliers issus d'un même chantier, architecte ou bureau d'étude navale, possédant un certificat de jauge de l'année en cours. Attribution de trophées « *Constructeur* » aux premiers.

6. PROGRAMME

| | | |
|--------------------------|---------------|---------------------------------------|
| Mardi 13 octobre 2009 | 09h00 – 18h00 | Formalités d'inscription. |
| Mercredi 14 octobre 2009 | 09h00 – 18h00 | Formalités d'inscription. |
| | 18h00 | Clôture des inscriptions. |
| | 19h00 | Vote du sens de rotation du parcours. |
| Jeudi 15 octobre 2009 | 12h00 | Procédure de départ. |
| Dimanche 18 octobre 2009 | 14h30 | Palmarès et remise des prix. |

7. IDENTIFICATION DES CONCURRENTS ET SYSTEME DE POSITIONNEMENT

7.1 – Si aucun numéro d'identification ne figure sur la coque du bateau ou dans ses voiles, l'autorité organisatrice attribuera un cagnard numéroté qui devra être fixé de façon visible de part et d'autre à hauteur du balcon arrière.

7.2 - Lors des formalités d'inscription, chaque concurrent se verra attribué, par l'organisation, une balise de positionnement permettant le suivi des bateaux. Cette balise sera remise contre un chèque de caution de 500 €, rendu à la fin de la course et/ou lors de la restitution du matériel.

8. PUBLICITE

En application de la réglementation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFV, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

9. RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régatée entièrement à leurs propres risques. La décision de participer à une course ou de rester en course relève de leur seule responsabilité. L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régatée, aussi bien avant, pendant, qu'après la course.

10. ASSURANCE

Les concurrents étrangers non licenciés FFV devront disposer d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

11. LITIGE

En cas de litige (grave) autre que sportif :

- La juridiction compétente, sous réserve de saisine par le parquet, sera le Tribunal Maritime Commercial d'Ajaccio ;
- Les versions françaises de l'avis de course et des instructions de course prévalent ;
- Il est rappelé aux concurrents que l'autorité organisatrice est tenue d'une obligation de moyens et non de résultat.

12. PLACES AU PORT DE BONIFACIO

Les concurrents inscrits régulièrement et participant à la course bénéficient de la gratuité des places au port, une semaine avant le départ et une semaine après l'arrivée.

13. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Yacht Club de Bonifacio : c/o EuroYacht, Quai Nord 20169, Bonifacio, France
Tél : +33 (0)4 95 73 70 18 - Fax : +33 (0)4 95 73 70 19
Courriel : info@tourdecorse.org - Web : http://www.tourdecorse.org

Union Nationale pour la Course au Large : Centre nautique Paris Boulogne
92100 Boulogne sur Seine, France
Tél : +33 (0)1 46 04 17 80 - Fax : +33 (0)1 16 04 17 73
Courriel : uncl@uncl.com - Web : http://www.uncl.com

BULLETIN DE PRE-INSCRIPTION

Tour de Corse à la voile en équipage sans escale

A renvoyer au Yacht Club de Bonifacio au plus tard le 30 septembre,

par courrier : C/o EuroYacht, Quai Nord, 20169 Bonifacio, France

par fax : +33 (0)4 95 73 70 19

par courriel : info@tourdecorse.org

| | |
|------------------------|--|
| Nom du voilier | |
| Nom de course | |
| Type du voilier | |
| Longueur de coque | |
| Coefficient IRC ou CIM | |
| Numéro du certificat | |
| Nationalité | |
| Nom du skipper | |
| Adresse | |
| Courriel | |
| Tel fixe | |
| Tel mobile | |
| Fax | |
| Signature | |

Pour tout renseignement concernant la jauge IRC, vous pouvez contacter l'UNCL par téléphone au +33 (0)1 46 04 17 80